

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : Résidence Saint-Tugdual - classement dans le domaine communal des espaces communs

Rapporteur : Patrick GARGAM

La résidence Saint-Tugdual a été autorisée le 24 janvier 2001 pour 17 lots.

Ce lotissement constitue avec la résidence Saint-Guénolé un ensemble autour de la rue Saint-Guénolé.

L'association syndicale a demandé le classement dans le domaine communal des espaces communs répartis comme suit :

	Saint-Tugdual	
	Réf. Cadastre	Surface
Espace Vert	DA 237	203 m ²
	DA 258	1 460 m ²
	TOTAL	1 663 m ²
Chemin	DA 256	25 m ²
	TOTAL	25 m ²
Voie	DA 257	1 882 m ²
	TOTAL	1 882 m ²

Le linéaire est d'environ 190 m.

Le conseil municipal lors de sa séance du 2 octobre 2008 a approuvé le principe de classement de ces espaces communs.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 27 février inclus. Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le président de l'association syndicale a confirmé que le règlement du lotissement a été respecté et que notamment les clôtures ont été réalisées.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE le classement des espaces communs de la résidence Saint-Tugdual dans le domaine public communal ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM